



Arrêts de travail de 1 heure à 24 heures



Nice, le 23 juillet 2013.

le Vendredi 26, Samedi 27 et Dimanche 28 Juillet
le Vendredi 2, le Samedi 3, le Dimanche 4 Août
le vendredi 9, le samedi 10 et le Dimanche 11 Août

Revendications

- Pour le maintien des emplois au sein de la compagnie Air France à Nice. Nous revendiquons le respect du relevé de décision signé par M. Vallet et M. Frenzel qui stipule : *"Le recours à des prestataires extérieurs est assorti d'une garantie de réversibilité (reprise de l'activité par les ressources AF disponibles) en cas de baisse du programme Base qui générerait des sureffectifs en piste"*.

Nous exigeons la reprise d'activités cédées à la sous traitance au pole piste.

- Nous revendiquons l'intégration immédiate des personnels du fret de l'escale de Nice au service passage. Ces agents sont des salariés Air France Nice et doivent être reclassés au plus vite sur l'escale de Nice, il est inadmissible de les laisser en mise à disposition ?
- Nous revendiquons des renforts conséquents et formés Altéa, le nombre de 6 n'équivaut même pas à 1 équivalent plein temps par vacation. Ce n'est pas suffisant. Entre la surcharge de travail estivale et celle générée par les dysfonctionnements d'Altea il en faudrait le double !!
- Nous revendiquons le respect des normes d'engagement au pôle piste et au pôle client.

- Nous revendiquons une politique d'avenir pour notre escale. Il ya quelques mois on nous disait, la garantie de notre emploi à Nice ce sont les passagers que nous transportons, donc il faut à tous prix récupérer le maximum de passagers. Aujourd'hui la compagnie suite aux départs en PDV, adapte l'activité de l'escale à l'effectif de manière à diminuer soi disant nos couts ! Programme hiver avec deux Vols CDG en moins par exemple, la réduction des capacités sur la Navette ! Que va-t-il nous rester ? Si nous continuons à faire fuir nos passagers, c'est un boulevard que nous laissons à la concurrence.

**Nous refusons le scénario défaitiste et sans envergure que
nous écrit la Direction !
Restons solidaires et ne lâchons rien !!!**

Attention : la loi « Diard » oblige les salariés (Exploitation/Commercial) à se positionner auprès de l'employeur au moins 48 heures avant le début de la grève. Vous pouvez aussi vous déclarez gréviste par mail, en précisant votre nom, prénom, matricule, service, date et heure de la grève, à l'adresse suivante :

mail.infogreve.nce@airfrance.fr